

nistère de la Santé nationale et du Bien-être en application de la *Loi sur l'alimentation et les médicaments*, ou de la recherche économique menée au ministère de l'Agriculture pour le compte de la Commission de la stabilisation des prix agricoles. On considère que des services de ce genre font partie de la fonction politique de ces organismes. Personne ne peut nier que chacune de ces agences est particulièrement bien placée pour organiser et maintenir de tels travaux de recherche, même si la multiplication des commissions royales et des groupes de travail mis sur pied ces derniers temps, en vue d'améliorer les politiques ministérielles fait voir que ces services auraient pu être plus utiles dans ce secteur plutôt restreint et plus immédiat de la R-D.

Cependant, le Comité est d'avis que la République de la technocratie est moins efficace dans le domaine plus vaste des programmes de R-D qu'un organisme fédéral soutient ou prend en charge en vue de seconder ou de compléter l'effort de l'industrie, des universités ou des gouvernements provinciaux. On trouve un bel exemple de ce genre de R-D dans les travaux du ministère de l'Agriculture qui ont pour objet non pas de préparer la formulation des politiques agricoles mais de servir directement aux besoins de nos cultivateurs. On peut considérer cette activité de R-D comme étant un moyen parallèle qui peut même faire concurrence aux autres politiques en vue de mener à bonne fin la tâche générale du ministère, qui est la croissance et la prospérité de l'agriculture canadienne.

En plus de leurs propres services de recherche, la plupart des agences fédérales ont une autre mission de R-D qui vise à soutenir ou à compléter les activités entreprises par les gouvernements provinciaux, les universités et l'industrie. Ce sont précisément ces travaux qui forment le gros de la recherche scientifique du gouvernement fédéral. Plusieurs organismes fédéraux n'ont qu'une fonction législative et opérationnelle très restreinte parce que l'autorité constitutionnelle dans leurs domaines appartient surtout aux provinces. Leur rôle primordial réside dès lors dans leur mission de recherche. Le Conseil national de recherches, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que la division forestière du ministère des Pêcheries et Forêts entrent dans cette catégorie.

Le Comité est convaincu qu'avec les années ce vaste domaine des missions de recherche, où les activités de R-D sont accomplies pour le compte d'autrui, a connu des déséquilibres et des points faibles très sérieux. Ces défauts sont surtout imputables aux imperfections de la République de la technocratie et, plus précisément, au fait que l'État s'en est remis exclusivement